



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-32**

Groupe de production d'eau glacée avec condenseur sur eau (DOM)

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants ou neufs en l'absence de réglementation thermique, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale ventilée inférieure ou égale à 10 000 m², dans les départements d'outre-mer.

2. Dénomination

Mise en place d'un groupe de production d'eau glacée à condensation sur eau.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Une étude thermique justifie :

- l'origine naturelle de l'eau utilisée ;
- la puissance installée du compresseur eau / eau ($P_{\text{comp eau/eau}}$) ;
- la puissance de la pompe de circulation de l'eau de refroidissement du condenseur ($P_{\text{pompe cond}}$) ;
- la plage de température de la source en C° (T).

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Secteur d'activité	Montant en kWh cumac		Température de la source (en °C)	Facteur correctif
Bureaux	22 000	X	10 ≤ T < 15	1,5 x ($P_{\text{comp eau/eau}} - P_{\text{pompe cond}}$)
Commerces	27 000		15 ≤ T < 20	$P_{\text{comp eau/eau}} - P_{\text{pompe cond}}$
Hôtellerie-Restoration	35 000		20 ≤ T < 25	0,7 x ($P_{\text{comp eau/eau}} - P_{\text{pompe cond}}$)
			25 ≤ T < 30	0,5 x ($P_{\text{comp eau/eau}} - P_{\text{pompe cond}}$)